



Chapitre 1 : La théorie du changement de l'EPI

Le problème

Dès le début, les États membres de l'EPI ont reconnu que les menaces qui pèsent sur les éléphants d'Afrique sont une manifestation d'un processus beaucoup plus large de perte de biodiversité. Nous détruisons les écosystèmes qui sont à la base du bien-être humain et du développement durable. Depuis le début des années 1970 au moins, la biodiversité et les écosystèmes qui entretiennent la vie sont en déclin.

Selon l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, IPBES, 2019), les principaux facteurs directs de perte de biodiversité sont les suivants :

1. **Modification de l'utilisation de la mer et de la terre** : le principal facteur de perte de biodiversité est la manière dont les gens utilisent la terre et la mer.
2. **Exploitation directe des organismes** : L'exploitation directe des organismes fait référence à la manière dont nous exploitons les animaux et les plantes pour obtenir de la nourriture et des matériaux.
3. **Changement climatique** : le changement climatique a un impact considérable sur notre environnement naturel. Certaines espèces disparaissent tandis que d'autres doivent se déplacer, en raison des changements de température de l'air et de l'eau des océans, des conditions météorologiques et du niveau de la mer.

Les principaux facteurs indirects de perte de biodiversité sont la déconnexion des gens avec la nature et le manque de valeur et d'importance de la nature (IPBES, 2019).

Les causes sous-jacentes sont les suivantes :

- d. **Les défaillances du marché**, dans lesquelles le prix des biens et des services écosystémiques ne reflète pas les coûts totaux de production.
- e. **Les échecs politiques**, dans lesquels les politiques, les plans et les pratiques des gouvernements et du secteur privé ne protègent pas suffisamment la biodiversité, et où les gains économiques à court terme sont privilégiés par rapport aux bénéfices à long terme, ce qui est aggravé par une répartition inéquitable de la propriété et des droits.
- f. **Les défaillances de la gouvernance**, dans lesquelles les règles et les lois sont appliquées de manière inégale ou inadéquate et où la corruption prévaut, ce qui entraîne une érosion des biens publics.
- g. **Les défaillances des capacités** aux niveaux individuel, communautaire, institutionnel et systémique, où la capacité d'identifier et de mettre en œuvre des approches de conservation de la biodiversité et des écosystèmes est limitée par un accès insuffisant aux connaissances, aux technologies et au financement nécessaires pour maintenir et renforcer les moyens de subsistance.



Tous ces facteurs et causes sous-jacentes ont un impact sur les éléphants d'Afrique, mais c'est l'abattage illégal des éléphants pour le commerce international de l'ivoire qui a conduit à une surexploitation dramatique de l'espèce et qui menace toujours sa survie à long terme. Cependant, au cours de la dernière décennie, la perte d'habitat a sans doute éclipsé le braconnage en tant que menace la plus importante pour les éléphants. En raison de l'augmentation rapide de la population humaine et de la croissance économique, les établissements humains et les infrastructures connexes s'étendent, et l'habitat de la faune sauvage est converti en terres agricoles ou en pâturages pour le bétail. Les voies de migration des éléphants sont coupées, les zones de dispersion sont fragmentées et la connectivité est perdue. Alors que les hommes et les éléphants se disputent les terres et les ressources naturelles qui s'amenuisent, les conflits hommes-éléphants (CHE) se sont intensifiés, entraînant parfois la mort ou la blessure de personnes et l'abattage d'éléphants en guise de représailles.



◀ Stock d'ivoire du KWS, Kenya, Martin Middlebrook

La solution

La conférence de Londres sur le commerce illégal des espèces sauvages, qui s'est tenue en 2014, a reconnu que le commerce illégal des espèces sauvages et le braconnage qui y est associé avaient atteint des niveaux sans précédent. La conférence de Londres visait à inverser la croissance du commerce illégal, notamment par des mesures visant à éradiquer les marchés illicites, en garantissant des cadres juridiques efficaces et des mesures dissuasives, et en renforçant l'application de la législation et le soutien aux moyens de subsistance durables et au développement économique. La conférence de Londres a reconnu que le commerce illégal ne pouvait être combattu efficacement que si l'on s'attaquait à la fois à la demande et à l'offre.

Comme expliqué dans l'introduction, l'EPI a été fondé lors de cette conférence, avec quatre objectifs :

- ◇ Maintenir le moratoire international de 1989 sur le commerce de l'ivoire pendant au moins 10 ans, puis jusqu'à ce que les populations d'éléphants ne soient plus menacées
- ◇ Fermer les marchés nationaux de l'ivoire
- ◇ Placer les stocks d'ivoire hors d'atteinte de l'utilisation commerciale,
- ◇ Mettre en œuvre le plan d'action 2010 pour l'éléphant d'Afrique.



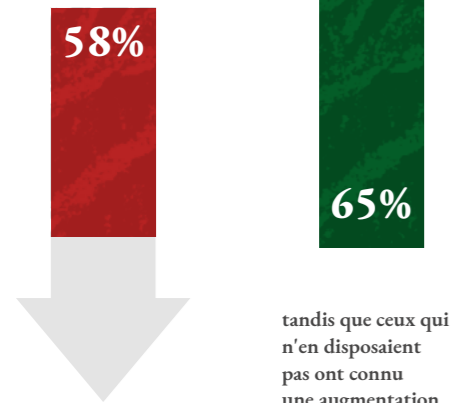
Théorie du changement de l'EPI pour le trafic d'ivoire

La théorie du changement décrite ici est une approche globale de la lutte contre le trafic d'ivoire, qui englobe des stratégies telles que le maintien du moratoire international sur le commerce de l'ivoire, la fermeture des marchés nationaux de l'ivoire et la prévention de l'utilisation économique des stocks d'ivoire. L'objectif est de perturber l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de renforcer les mesures d'application, ce qui, combiné à une sensibilisation accrue et à des changements culturels, entraînera en fin de compte une baisse significative de la demande, qui se traduira par un effondrement des prix de l'ivoire au niveau mondial et, par conséquent, par une réduction du braconnage.

L'interdiction internationale du commerce de l'ivoire sert de base à la fermeture des marchés nationaux et contribue à renforcer les cadres juridiques et les systèmes de sanctions, tout en améliorant la collaboration entre les pays tout au long de la chaîne de valeur de l'ivoire. En d'autres termes, cela renforce la dissuasion du côté de l'offre. En outre, l'interdiction internationale envoie un message fort au public - en maintenant et en augmentant la prise de conscience et en créant une pression sociale - ce qui affecte également la demande du commerce. L'interdiction peut être difficile à faire respecter, mais les preuves qu'elle a permis de réduire la demande d'ivoire sont bien documentées, le déclin du marché de l'ivoire au Japon étant l'un des meilleurs exemples (Thomas-Walters *et al.*, 2023).

Les marchés nationaux de l'ivoire, quelle que soit leur légalité, offrent aux braconniers et aux autres acteurs de la chaîne de valeur la possibilité d'acheter et de vendre de l'ivoire sans contrôle. Entre 1989 et 2007, les États de l'aire de répartition des éléphants disposant d'un marché domestique de l'ivoire ont connu un déclin de 58 % en moyenne des populations d'éléphants, tandis que ceux qui n'en disposaient pas ont connu une augmentation moyenne de 65 % (Lemieux & Clarke, 2009). Même la présence d'un seul marché domestique de l'ivoire dans une région donnée tend à stimuler le braconnage et

Les États de l'aire de répartition des éléphants disposant d'un marché domestique de l'ivoire ont connu un **déclin de 58 %** en moyenne des populations d'éléphants



tandis que ceux qui n'en disposaient pas ont connu une augmentation moyenne de 65 %

le trafic d'ivoire dans les pays voisins. Ainsi, la **fermeture des marchés nationaux de l'ivoire est une étape importante pour réduire le braconnage des éléphants et le trafic d'ivoire**, mais elle doit s'accompagner d'un renforcement des lois et des sanctions relatives aux espèces sauvages. Sans une dissuasion suffisante, le commerce de l'ivoire passe inaperçu.

La mise sous séquestre des stocks d'ivoire au-delà de leur utilisation économique fait partie d'une stratégie plus large visant à s'attaquer aux causes profondes du braconnage des éléphants et du trafic d'ivoire. Les ventes de stocks perpétuent la demande d'ivoire et contribuent ainsi au déclin des populations d'éléphants. Si nous parvenons à maintenir l'ivoire des stocks hors du marché, nous encourageons également le développement de pratiques éthiques, légales et durables, ainsi que d'autres sources de revenus pour les communautés jusqu'ici impliquées dans le commerce de l'ivoire.

La destruction des stocks d'ivoire est conforme aux lois et accords internationaux, en particulier la CITES, qui interdit le commerce international de l'ivoire (Scanlon *et al.*, 2023). En outre, la destruction de l'ivoire confisqué (résolution CITES Conf. 17.8) envoie un message fort indiquant que la communauté internationale condamne le braconnage et le commerce de l'ivoire. Bien qu'il soit peu probable que cela décourage les braconniers et les trafiquants, cela sensibilise le public, ce qui a une incidence sur la demande. Cela informe le public sur le sort des éléphants et les conséquences du commerce illégal, tout en stimulant les discussions sur l'importance de la conservation et la nécessité de protéger les espèces menacées.¹

L'objectif des plans **d'action nationaux pour l'éléphant (PNAE)** est d'aider les États membres de l'IMA à identifier et à hiérarchiser les actions de protection, de gestion et de suivi de leurs éléphants, conformément au plan d'action pour l'éléphant d'Afrique (PAEA). Les PNAE sont destinés à présenter un ensemble cohérent et complet de travaux nécessaires à la conservation des éléphants d'un État de l'aire de répartition. Cela comprend la réduction du braconnage et du commerce illicite de l'ivoire (objectif 3 du PAEA révisé en 2023) et le renforcement de la collaboration internationale pour améliorer l'application de la loi tout au long de la chaîne de valeur de l'ivoire (objectif 6 du PAEA), l'amélioration de la coopération et de la collaboration avec les communautés (objectif 7) et la minimisation des conflits entre l'homme et l'éléphant (objectif 1). Le PNAE est donc un outil global permettant de réduire à la fois l'offre et la demande du commerce de l'ivoire.

Enfin, l'objectif de l'EPI est **d'atténuer et de réduire les conflits homme-éléphant (HEC)** dans nos États membres, de faciliter la coexistence entre les hommes et les éléphants, d'éviter les décès ou les blessures, de réduire les représailles contre les éléphants et le braconnage, ainsi que d'induire un changement positif dans les attitudes à l'égard de la conservation des éléphants.

Cette théorie globale du changement vise à lutter contre le trafic d'ivoire par une approche à multiples facettes, reconnaissant l'interconnexion de l'offre et de la demande, l'importance de la coopération internationale et de l'action nationale, et la nécessité de déployer des efforts soutenus dans tous les secteurs pour protéger les éléphants et leurs habitats.

